



Cotisations sociales journalistes Pour le SNJ, c'est non !

Le communiqué de la direction diffusé lundi 14 novembre intitulé « déduction forfaitaire spécifique des journalistes » a semé un certain trouble au sein des rédactions. De nombreux journalistes se tournent depuis 48 heures vers leurs délégués SNJ afin d'obtenir le décodage de la communication patronale.

Pour faire bref - et nous l'espérons clair - il faut commencer par rappeler que ce sujet ne concerne pas la déduction sur les revenus imposables intitulée « allocation forfaitaire pour frais d'emplois » mais une possibilité d'abattement sur l'assiette de certaines cotisations sociales. Les termes utilisés sont proches, les montants aussi, 7650 € dans un cas 7600 € dans l'autre, mais il s'agit de deux dossiers distincts.

Donc, pas de confusion, rien de change pour votre déclaration de revenus.

L'alternative, que depuis une vingtaine d'années la direction propose aux journalistes, revient à opter ou pas, pour une réduction de leur base de cotisation - permise par la loi - dans la limite de 7600 €.

L'impact éventuel de cette baisse de cotisation sur le montant futur des retraites des journalistes constitue l'enjeu principal de ce choix.

Jusqu'à cette année, chacun pouvait se déterminer en considérant que l'abattement n'a pas d'impact sur le niveau des futures retraites dans le cas de journalistes, dont le salaire brut annuel est égal au plafond de la sécurité sociale + 7600 € sur les 25 années qui serviront de référence au calcul de leur future pension de retraite.

Ce qui va changer en 2023, c'est que l'URSSAF impose désormais aux bénéficiaires de fournir un justificatif de frais non pris en charge par l'employeur et, par ailleurs, de réintégrer dans l'assiette de cotisation de sécurité sociale une partie des frais remboursés par l'entreprise.

Une petite usine à gaz pour un dispositif qui - in fine - profite surtout aux employeurs. C'est pourquoi le SNJ vous déconseille d'opter pour cet abattement, sachant en outre que chaque baisse des cotisations alimente le discours du gouvernement en faveur du recul de l'âge de départ à la retraite.

Paris, le 16 novembre 2022